



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

p.o.412.11.

Notification
aux Etats parties à

L'ACCORD
INSTITUANT LA CONFERENCE EUROPEENNE DE
BIOLOGIE MOLECULAIRE

signé à Genève le 13 février 1969

ADHESION DE L'IRLANDE

Le Département Politique Fédéral informe les Etats parties qu'en application de l'article XI, paragraphe 3, de l'Accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire, signé à Genève le 13 février 1969, l'Irlande a déposé auprès du Gouvernement suisse, en date du 7 octobre 1974, un instrument portant adhésion de cet Etat audit accord.

En application de l'article XI, paragraphe 4, lettre b, de l'accord, celui-ci est entré en vigueur pour l'Irlande le jour du dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 7 octobre 1974.

Berne, le 11 octobre 1974.

